

COMMUNE DE RENCUREL (ISÈRE)
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Alexandre BERTHE, , Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU, Anne-Julie PARSY, Marylène SERRAT

Excusés : Rémy BORTOLATO, Emmanuel ELGOYHEN

Secrétaires de séance : Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de M Emmanuel ELGOYHEN est donné à Mme Jessica LOCATELLI

1. **Versement de subvention au budget de la chaufferie**

Madame Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu afin d'équilibrer le budget de la chaufferie et par conséquent de verser une subvention en provenance du budget de la commune de 14 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés acceptent cette proposition.

2. **Décisions modificatives commune**

Madame Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer quelques décisions modificatives sur le budget de la commune. Elle donne lecture de celles-ci.

Compte 673 :	+ 10 000 €
Compte 6453 :	+235 €
Compte 60611 :	- 1 000 €
Compte 657363 :	+ 14 000 €
Compte 739223 :	+ 36 €
Compte 7022 :	+ 18 071 €
Compte 7023 :	+700 €
Compte 742 :	+ 4 500 €
Compte 165 Dépenses :	+ 600 €
Compte 165 Recettes :	+ 600 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés acceptent ces propositions.

3. **Engagement des dépenses avant budget 2022**

Madame le Maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres ou des articles (en fonction du choix initiale du vote du budget par l'assemblée délibérante) du budget 2021.

À l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement

les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Madame le Maire propose donc les inscriptions ci-dessous :

Budget commune

Chapitre		Budget 2021	¼ des crédits
20	immobilisations incorporelles	21 772,00	5 443,00
21	immobilisations corporelles	89 449,00	22 362,50
23	immobilisations en cours	100 943,00	25 235,75

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés acceptent ces propositions.

4. **Convention d'affermage**

Madame Le Maire donne lecture de la proposition d'affermage avec le ski club de Rencurel. La commune de Rencurel concède à l'association ski club de Rencurel l'exploitation des remontées mécaniques, propriété communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise Mme le maire à signer la convention d'affermage avec le ski club.

5. **Signature donation**

Madame Le Maire informe le Conseil municipal que lors de la séance du 06 juillet 2021, le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés a autorisé M. ELGOYHEN Emmanuel à signer l'acte de donation des parcelles de l'indivision Faure/Aureille/Romey/Bonhomme.

La date de la signature est fixée au 22 décembre, et il sera indisponible.

Madame Le Maire demande si un autre conseiller peut aller signer à sa place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise Mme Martine Guerin à signer l'acte de donation avec l'indivision.

6. **Devis chubb salle intergénérationnelle**

Madame Le Maire explique que suite à la visite sur place des entreprises intervenant pour les travaux de la salle intergénérationnelle et une discussion avec les services de secours, il est apparu qu'il manquait des appareils de détection. Madame Le maire donne lecture du devis d'un montant de 20 495.94 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise Mme le maire à signer le devis correspondant d'un montant de 20 495.94 € HT.

7. **Tarif des téléskis**

Madame Le Maire rappelle le vote des tarifs des forfaits de ski lors du conseil municipal du 14 octobre 2021.

Le ski club demande que le fil neige ne soit pas payant pour les raisons suivantes :

- le fil neige est un produit d'appel pour les familles qui peuvent faire les premiers pas à leurs enfants avant de passer au téléski
- un forfait oblige aussi de mettre un perchman presque en permanence
- qu'il faudrait imprimer un nouveau forfait

Le conseil municipal en après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

- Abroge la délibération du 14 octobre 2021
- Décide des tarifs ci-dessous à compter de la saison 2021-2022 :

FORFAITS	Tarifs à compter de la saison 2021/2022	
	HT	TTC
Journée 9h à 17h	9.00 €	9.90 €
1/2 Journée matin 9h à 13h	7.50 €	8.25 €
1/2 Journée midi 11h à 14h	6.00 €	6.60€
1/2 Journée après midi 12h à 17h	7.50 €	8.25€
Fin de journée 15h30 à 17h	5.00 €	5.50€
6 Jours	45.00 €	49.50€
Scolaire Journée	6.00 €	6.60€
Scolaire 1/2 journée	5.00 €	5.50€
Annuel alpin	60.00 €	66.00€
Groupe	10 forfaits payés le 11è gratuit	

Sans tva

Pass'Coulmes Adultes	90.00 €
Pass'Coulmes Juniors	65.00 €

8. Convention marché

Report à un prochain conseil.

9. Séances de ski de fond

Madame Le Maire fait état de la demande de l'école de la Balme d'effectuer 6 séances de ski de fond en janvier et février 2022. Le montant sollicité s'élève à 504 euros, soit le coût des 6 séances du moniteur d'encadrement.

Madame Le Maire fait état de la demande de l'école du village d'effectuer 6 séances de ski alpin en janvier et février 2022. Le montant sollicité s'élève à 840 euros, soit le coût du fonctionnement des téléskis.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés décide de verser une subvention après présentation des factures et au prorata des séances effectuées, sachant qu'il n'est subventionné que 6 séances :

- A la coopérative scolaire de la Balme de 504 €
- A la coopérative scolaire du village de 840 €

10. Vérification des aires de jeux

Madame Le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de passer un contrat pour la vérification de nos aires de jeux.

Après consultation madame le Maire propose le devis d'Alpes Contrôles et en donne lecture.

Domaine d'application	Type de mission et installation ou équipement concerné (1)	Périodicité retenue (2)	Montant HT par visite (3)
Sports et loisirs	Vérification annuelle des aires de jeux au sens de la norme NF EN 1176-7 (pris pour l'application de l'article 4 du II de l'annexe du décret 96-1136) 2 jeux pour enfants Montant unitaire H.T : 55.00 euros	12 mois	110.00 €
	Vérification visuelle de l'état de conservation (sans essais en charge entre chaque contrôle principal) du City stade comprenant deux buts de foot/hand et deux buts de basket	24 mois	180.00 €
	Vérification avec essais en charge (contrôle principale) du City stade comprenant deux buts de foot/hand et deux buts de basket	24 mois	250.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés autorise Madame Le maire à signer le contrat de vérification.

11. **Divers**

Séance levée à
Prochain conseil le

Jeudi 20 janvier
Mardi 15 février
Jeudi 17 mars
Mardi 26 avril